

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le mardi 3 janvier 2023,

Mise en service de la plateforme des manifestations sportives

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la plateforme de déclaration et demande d'autorisation de manifestations sportives est opérationnelle dans le département du Cher

Mise en place par le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques et le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, cette plateforme devient le guichet unique pour déposer les dossiers de manifestations sportives se déroulant sur la voie publique et/ou comportant la participation de véhicules terrestres à moteur. Elle vise à simplifier les démarches entre les organisateurs d'événements sportifs, l'État et l'ensemble des services consultés pour avis.

<https://www.manifestationsportive.fr>

Six types de manifestations sportives sont concernées :

1. les manifestations de cyclisme se déroulant en tout ou partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation, sans classement ni chronométrage, comportant plus de 100 participants ;
2. les manifestations sportives se déroulant en tout ou partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation, sans classement ni chronométrage, comportant plus de 100 participants ;
3. les épreuves de compétition de cyclisme se déroulant en tout ou partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation, comportant un chronométrage ou un classement en fonction de la plus grande vitesse réalisée ;
4. les épreuves sportives se déroulant en tout ou partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation, comportant un chronométrage ou un classement en fonction de la plus grande vitesse réalisée ;
5. les concentrations de plus de 50 véhicules terrestres à moteur ou se déroulant sur une voie ouverte à la circulation publique, sans classement ni chronométrage, dans le respect du code de la route ;
6. les manifestations se déroulant sur des circuits permanents homologués et comportant la participation de véhicules terrestres à moteur.

Pour toute information, vous pouvez contacter la sous-préfecture de Vierzon par courriel à :

sp-vierzon-manif-sport@cher.gouv.fr

Contact presse
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication

Tél : 02 48 67 18 18
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX